

## Le numérique responsable comme levier de la performance globale



### La protection des données personnelles selon le RGPD

La protection des données personnelles est une obligation définie par le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) applicable à toutes les entreprises. En tant qu'entreprise publique de premier plan, SNCF est exposée aux fuites de données personnelles de ses clients, de ses partenaires et de ses salariés.

Pour assurer la sécurité de ces données personnelles, une politique globale sur la gouvernance des données est en place et animée par un DPO (Data Protection Officer).

SNCF assure notamment la transparence de ses traitements de données, non discriminants, une parfaite gestion des consentements clients, une maîtrise de l'exercice de droits des personnes concernées ainsi qu'un niveau adéquat de sécurité de ses systèmes d'information.

Un e-learning est proposé pour sensibiliser et former les salariés : **EMBARQUEZ À BORD DU RGPD EXPRESS !** Cet e-learning conçu par le Groupe SNCF a été lancé en février 2023.



©Freepli



### La cybersécurité

La cybersécurité est un axe prioritaire de la stratégie numérique du Groupe SNCF. Dans ce cadre, la Direction Cybersécurité du Groupe met en œuvre des dispositifs de sensibilisation des agents pour les accompagner dans leur compréhension des risques cyber et dans les moyens d'y faire face.

Plusieurs outils sont proposés aux salariés :

- Un guide « Du bon usage des réseaux sociaux »
- La charte de l'utilisateur des outils numériques
- La sensibilisation du personnel aux risques « cybersécurité ».



## 39 000 agents

ont été formés aux 10 CybeRéflexes  
en 2023



Les 10 cybeRéflexes avec la  
FAMILLE CYBERFLEXE



©Freepli